

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaients
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
- Absent(s) : Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2018/106 - 04025 - Emploi
Temps de travail - Proposition de mise en place d'un nouveau règlement spécifique du temps de travail pour les agents techniques des collèges.
Proposition de mise à jour du règlement intérieur du compte épargne temps. Proposition de révision du droit au report des congés annuels après un congé maladie.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, après avis du comité technique réuni le 27 mars 2018 :

- approuve les termes du projet de règlement spécifique du temps de travail applicable aux agents techniques des collèges à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018 tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération et décide de l'abrogation du règlement actuel en date du 13/10/2006 ;
- décide de la mise à jour du règlement intérieur du compte épargne temps pour le Département du Bas-Rhin, et approuve pour cela les modalités particulières relatives aux agents techniques des collèges telles que spécifiées en annexe 2, jointe à la présente délibération ;
- prend acte des nouvelles dispositions relatives au droit au report des congés annuels après un congé de maladie qui permettent à l'agent empêché de prendre ses congés annuels, du fait de la maladie, de disposer d'un délai de 15 mois pour les prendre, au terme de l'année où l'agent a acquis ses congés annuels. Ce report est limité à 20 jours de congés annuels.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1116636-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/04/18